



Mise à jour des informations
suite aux mesures sanitaires annoncées
Ecole Saint Joseph TAULE

Chers parents,

Suite à un échange avec l'Inspecteur de la circonscription, nous venons de recevoir une information importante.

La profession des 2 parents doit apparaître sur la liste des professions indispensables afin de bénéficier de l'accueil minimum à l'école.

Les enfants des familles monoparentales ou séparées (si l'enfant est gardé par le parent concerné) bénéficient également de cet accueil.

Vous trouverez en pièce jointe la liste des professions indispensables mise à jour.

Un justificatif vous est demandé. Merci de le transmettre avant mardi.

En ce qui concerne le périscolaire :

Les enfants déjeuneront au centre de l'enfance et devront apporter leur pique-nique.

Julie Huet, GDS à la mairie vous informe également que l'accueil le mercredi concerne également ces mêmes enfants.

Pour le moment, la mairie n'a reçu aucune information concernant le centre aéré durant les vacances scolaires.

Voici donc un nouveau lien d'inscription pour l'accueil minimum à l'école, sur le temps de midi et à la garderie :

https://doodle.com/poll/t4m3h3mnx7n8te4g?utm_source=poll&utm_medium=link

Merci de préciser, par mail au centre de l'enfance, vos besoins en garderie (horaires) : "Maison de l'enfance Taulé" <centre.enfance@commune-taule.fr>

Je suis sincèrement désolée pour les familles qui se sont organisées sur la base d'un seul parent avec qui nous avons eu un contact avant 14h00 ce jour.

Merci pour votre compréhension,

Cordialement

Céline FLOCH